

**Évaluation de suivi du cursus
« Soins infirmiers-Sage femme »
2015-2016**

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI
Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPH)**

Comité de suivi :
M. Paul GARRÉ et Mme Dominique GAINVORSTE

4 juillet 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation de suivi du cursus « Soins infirmiers – Sage-femme ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2010-2011.

Dans ce cadre, M. Paul GARRÉ et Mme Dominique GAINVORSTE¹ mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 15 avril 2016 à la Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet (HEPH), sur le site de Tournai.

Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en soins infirmiers et sage-femme, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2011² ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet (HEPH) est une institution officielle subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le pouvoir organisateur (PO) est la province de Hainaut.

Née de la fusion, en 2009, entre la Haute École Provinciale Mons-Borinage-Centre (HEPMBC), la Haute École Provinciale de Charleroi-Université du Travail (HEPCUT) et la Haute École Provinciale du Hainaut Occidental (HEPHO), elle est aujourd'hui constituée de sept catégories : économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique, arts appliqués et agronomie. Les bacheliers en Soins infirmiers et Sage-femme relèvent de la catégorie paramédicale. Le bachelier en Soins infirmiers est organisé sur les implantations de Charleroi, Mons et Tournai. Le bachelier Sage-femme est, quant à lui, organisé sur l'implantation de Mons.

Les étudiants inscrits en Soins infirmiers dans cette Haute École représentent près de 14% de la population inscrite dans ce bachelier toutes Hautes Écoles confondues³.

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

² Disponible sur <http://www.aeqes.be/documents/20111223HEPHCondorcet2.pdf> (consulté le 18 avril 2016).

³ Donnée issue de la collecte de données SATURN 2014-2015.

Les étudiants inscrits en Sage femme dans cette Haute École représentent près de 10% de la population inscrite dans ce bachelier toutes Hautes Écoles confondues⁴.

⁴ Donnée issue de la collecte de données SATURN 2014-2015.

PARTIE 1 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE CONTEXTE DEPUIS L'ÉVALUATION INITIALE

Les évolutions de contexte sont présentées ici selon une trame allant du général (de la législation européenne au cadre législatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au particulier (les évolutions principales qui ont impacté l'établissement évalué dans l'implémentation de sa culture qualité). Ces éléments de contexte dans lesquels s'inscrit cette évaluation de suivi, posent en effet les enjeux essentiels tant de la profession que de la formation.

1.1. La législation nationale et européenne

Une importante réflexion au sein des instances fédérales a été menée pour définir le profil des futurs infirmiers au regard des besoins à venir en matière de soins de santé (qu'il s'agisse de la problématique du vieillissement de la population, des soins chroniques, des progrès technologiques ou encore des exigences de qualité et de sécurité). En Février 2016, un groupe de travail de la Commission Européenne (Direction Santé et Sécurité) a organisé une table ronde des experts sur l'augmentation de la qualité et la sécurité dans le secteur des soins de la santé⁵, avec le but de définir des points d'attention pour la formation de base et continuée des professions des soins de la santé. Un accent important a été mis sur l'interdisciplinarité. Cette notion d'interdisciplinarité a été reprise comme thème central sur la journée d'étude *Rencontres Infirmières* organisée le 10 mai par l'Agence Fédérale des Soins de Santé et le Conseil Fédéral de la Qualité de l'Activité Infirmier. La collaboration interprofessionnelle a aussi été présentée (le 18 mai 2016 aux quartiers de l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève) par le Conseil International des Infirmières et des Sages-femmes comme un des quatre éléments-clés dans leur Directives stratégiques⁶ (Strategic Directions for Nursing & Midwifery 2016-2020). De plus, l'OMS a lancé le 16 mai 2016 un manuel, *Handbook on National Health Workforce Accounts*, comme appui pour l'implémentation du *Global Strategy on Human Resources for Health: Workforce 2030*. Ce document propose l'éducation interprofessionnelle comme un indicateur à inclure dans les cadres de référence pour l'accréditation des programmes d'études des professionnels des soins de la santé.

La directive Européenne 2013/55/UE⁷ pose les conditions de la reconnaissance automatique de la profession d'infirmier responsable des soins généraux (art. 31). Elle prévoit que le titre requière:

- une durée d'au moins trois années d'étude (exprimées en crédits ECTS) ;
- 4600h d'enseignement théorique et clinique ;
- une durée de l'enseignement théorique équivalant à au moins un tiers de la durée minimale de la formation ;

⁵ "Ticking the Boxes or Improving Health Care: Optimising CPD of health professionals in Europe" held on 11 February 2016 in Brussels. Rapport à consulter sur: http://ec.europa.eu/health/workforce/events/ev_20160211_en.htm

⁶ Council of Nurses and Midwifery: Strategic Directions for Nursing & Midwifery 2016-2020.

⁷ Journal Officiel, 28 décembre 2013. Elle remplace et modifie la précédente directive 2005/36/CE.

- une durée de l'enseignement clinique équivalant à au moins la moitié de la durée minimale de la formation (soit 2300h).

Huit compétences⁸ pour l'infirmier responsable de soins généraux ont également été identifiées dans cette directive (art.31).

La mise à jour des exigences induites par la directive 2013/55/UE implique une mise en conformité des formations et met considérablement à mal la coexistence des deux filières de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles (le bachelier en Soins infirmiers et le brevet en Soins infirmiers).

Des multiples échanges et discussions entre les directions des hautes écoles en soins infirmiers et le secteur hospitalier se dégagent les points d'accord suivants :

- une formation de bachelier Infirmier responsable de soins généraux conformément à la directive européenne 2013/55/UE (4600 heures d'enseignement clinique pour au moins la moitié de la formation et d'enseignement pour au moins un tiers de la formation) ;
- l'organisation et la structure du bachelier Infirmier responsable de soins généraux doivent être fondées sur les mêmes principes que le cursus de bachelier Sage-femme pour des raisons d'interdisciplinarité et de mutualisation possible de certaines unités d'enseignement (UE) ;
- des stages non rémunérés doivent être prévus pour tout le cursus, à l'instar des autres formations de bachelier, afin d'éviter toutes problématiques liées aux contrats, aux assurances, aux responsabilités, au risque de concurrence entre stagiaires et écoles en matière d'accès au stage et lors du recrutement ;
- la qualité de l'accompagnement pédagogique des activités d'intégration professionnelle (AIP), tout au long du cursus, par des binômes enseignants/professionnels formés à l'accompagnement et à l'évaluation des étudiants stagiaires doit être assurée ;
- les activités d'intégration professionnelle doivent être organisées telles qu'elles sont définies dans la directive 2013/55/UE.

Cette nouvelle organisation sera mise en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur dès septembre 2016.

⁸ Diagnostiquer de façon indépendante les soins infirmiers requis, sur la base des connaissances théoriques et cliniques, et planifier, organiser et administrer les soins infirmiers aux patients, sur la base des connaissances et des aptitudes acquises afin d'améliorer la pratique professionnelle ; collaborer de manière effective avec d'autres acteurs du secteur de la santé, ce qui inclut la participation à la formation pratique du personnel de santé ; responsabiliser les individus, les familles et les groupes afin qu'ils adoptent un mode de vie sain et qu'ils se prennent en charge ; engager de façon indépendante des mesures immédiates destinées à préserver la vie et appliquer des mesures dans les situations de crise ou de catastrophe ; apporter de façon indépendante des conseils, des indications et un soutien aux personnes nécessitant des soins et à leurs proches ; assurer, de façon indépendante, la qualité des soins infirmiers et leur évaluation ; assurer une communication professionnelle complète et coopérer avec les membres d'autres professions du secteur de la santé ; analyser la qualité des soins afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle en tant qu'infirmier responsable de soins généraux.

1.2. L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles

Le décret Paysage⁹ a notamment modifié l'organisation des études supérieures. L'étudiant est impliqué dans un parcours qui le mènera au titre de bachelier lorsqu'il aura accumulé les 180 crédits du programme auquel il s'est inscrit. Il démarre le bachelier avec, à son programme annuel, un premier bloc de 60 crédits répartis en UE. Il doit obtenir au moins 45 crédits de ce programme annuel pour pouvoir poursuivre son parcours. Chaque unité d'enseignement comporte une ou plusieurs activités d'apprentissage (AA).

1.3. La Haute École Condorcet et la catégorie paramédicale

L'évaluation initiale (2010-2011) a eu lieu au début du processus de fusion qu'a traversé la Haute École. Au terme de l'évaluation initiale, quatre plans d'actions ont été rédigés : un plan d'action pour chacune des sections SI de Charleroi, Mons et Tournai) et un plan d'action pour la section BSF de Mons.

Pour structurer la partie suivante de ce rapport, le comité d'évaluation a souhaité employer la structure de l'analyse SWOT dressée fin 2015 par les entités, plutôt que les plans d'action initiaux remis par les entités en 2011. Ces derniers ne correspondent en effet plus au fonctionnement actuel des entités, celles-ci ayant entamé un réel processus de concertation et collaboration entre temps.

PARTIE 2 : ÉTAT DES AVANCÉES RÉALISÉES DEPUIS L'ÉVALUATION INITIALE, À PARTIR DE L'ANALYSE SWOT ACTUALISÉE DRESSÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT

Les recommandations de l'AEQES faites lors de l'évaluation initiale ont bien été entendues par les différentes entités et de nombreuses opportunités d'amélioration ont été saisies et ce malgré un contexte difficile. Beaucoup d'actions ont été mises en place, avec le souci d'une cohérence d'ensemble.

Les points forts majeurs, relevés au cours de l'évaluation de suivi sont :

- L'implication et la mobilisation des équipes pédagogiques pour s'adapter au nouveau paysage décrétoal ;
- L'investissement matériel pour les sections BSI-BSF ;
- Les pratiques pédagogiques innovantes ;
- L'implication dans la recherche et le développement de la recherche dans les programmes de formation ;
- L'intégration des dispositifs d'aide à la réussite ;
- La réflexion sur l'évaluation intégrée ;
- L'amélioration de l'encadrement clinique.

La vision stratégique de la HEPH s'inscrit dans le plan stratégique provincial. Un des axes principaux poursuivi par la HE et exprimé lors de la visite de suivi est d'offrir des formations de qualité répondant aux demandes du terrain tout en maintenant un enseignement démocratique

⁹ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études appelé ci-après « décret Paysage ».

et de proximité. Les experts ont néanmoins constaté que cet objectif ambitieux ne semble pas encore connu des enseignants et des étudiants.

a) L'implication et mobilisation des équipes pédagogiques pour s'adapter au nouveau paysage décréteil

Un travail conséquent sur les compétences a été engagé au niveau des coordinateurs de section, mais celui-ci doit se poursuivre, d'autant que le niveau d'appropriation de ce nouveau modèle pédagogique n'est pas intégré de la même manière par tous les enseignants des différents sites. Ainsi, les experts n'ont pas retrouvé le même enthousiasme au niveau des équipes enseignantes. Ces dernières se sentent moins impliquées dans les réflexions qui concernent la mise en application des décrets et la mise en conformité de leurs enseignements. L'implantation de Tournai semble avoir particulièrement investi ces questions. L'approche par compétence reste toutefois à l'état de chantier (il existe encore une grande divergence dans les approches) même si elle semble constituer une priorité pour l'institution.

b) L'investissement matériel pour les sections BSI-BSF

Une attention particulière a été portée sur le réaménagement des locaux pour faciliter l'apprentissage. En priorité, c'est sur le site de Tournai que les investissements sont les plus visibles et ce, à l'appréciation des enseignants et des étudiants. Des investissements substantiels sur les sites de Mons et Charleroi ont également été consentis. Un laboratoire de simulation est présent sur le site de Tournai, les autres implantations se verront dotées de ce matériel dans les mois futurs.

Des partenariats école/hôpital s'amorcent afin d'utiliser les infrastructures de formation qui se développent de plus en plus au sein des hôpitaux partenaires.

Les salles de cours ont été réaménagées afin de mieux répondre aux évolutions technologiques. Toutefois, le nombre de salles de cours reste insuffisant au vu de du nombre croissant d'étudiants (particulièrement dans la section BSI).

Une réflexion est en cours avec le Pôle hennuyer afin de mettre à disposition des étudiants des ressources documentaires conséquentes.

Les canaux de communication électroniques se sont multipliés : adresse électronique, *sharepoint*, e-campus. Malgré le déploiement de ces outils de communication en soutien à l'enseignement, les canaux de communication restent insuffisamment développés au regard des besoins exprimés par les étudiants et les enseignants. Ceux-ci ne sont pas vécus comme des canaux performants.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

c) Pratiques pédagogiques innovantes

Des expériences de pratiques pédagogiques innovantes se mettent en place. Il s'agit encore d'une phase pilote, conduite par quelques enseignants. Il y a un souhait de généralisation de cette pratique innovante exprimée par les enseignants mais le niveau de maturité du système ne le permet pas encore. En effet, le manque de temps, le manque de ressources matérielles et organisationnelles est mis en avant par bon nombre d'enseignants. Les étudiants quant à eux ne perçoivent pas, dans les faits, la mise en œuvre de pédagogies innovantes mais ils en sont demandeurs. Dans ce contexte, la réflexivité est trop peu présente.

d) Implication dans la recherche et développement de la recherche dans les programmes de formation

Les experts ont pu mesurer le souhait de s'impliquer dans la recherche chez certains enseignants mais le manque de temps reste un frein. Les experts attirent l'attention de la HE sur la nécessité pour les bacheliers BS-BSF de correspondre au niveau 6¹⁰.

¹⁰ Le Cadre de certifications de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles décline chacun des quatre niveaux d'enseignement supérieur (niveaux 5 à 8). À chaque niveau correspondent les grades académiques qui sont délivrés par les établissements d'enseignement supérieur. Ce cadre reprend strictement les descripteurs génériques du Cadre européen des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC). Les formations

Le comité des experts s'est rendu compte, en interrogeant tant les enseignants que les étudiants à ce sujet, qu'il y avait peu d'activités d'apprentissage construites sur la base de données probantes (Evidence Based Learning - EBN).

e) Forte intégration des dispositifs d'aide à la réussite

Une cellule d'aide à la réussite existe et est bien identifiée tant par les enseignants que par les étudiants. Les dispositifs d'aide à la réussite sont présents sur les quatre sites et accessibles aux deux sections BSI et BSF. Le comité des experts a néanmoins perçu une grande différence de perception de l'aide à la réussite entre les deux sections évaluées. Les étudiants de la section BSI apparaissent plutôt satisfaits de ces dispositifs (à titre d'exemple, ils ont souligné : le tutorat, le blocus assisté et l'académie d'été), ce qui est moins évident dans la section BSF. Cette divergence de points de vue pourrait être imputable à une moindre visibilité de ces dispositifs auprès des étudiants BSF.

f) Réflexion avancée sur l'évaluation intégrée

Le comité des experts a pu constater des initiatives isolées d'évaluations intégrées au sein des unités d'enseignement (UE). Elles concernent plus particulièrement des enseignants de cours généraux.

g) Amélioration de l'encadrement clinique

L'encadrement clinique est très variable selon les sites et les sections. Certains étudiants BSF ont par exemple déclaré que le suivi sur le lieu de stage pouvait varier d'une à trois visites du maître de formation pratique (MFP) durant les années de stages.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE QUALITÉ

Au terme de cette visite de suivi, le comité des experts recommande fortement à la HE de :

1. Restaurer la motivation et l'engagement des enseignants. Encourager et faciliter la formation continuée des enseignants, au-delà des compétences disciplinaires.
2. Poursuivre le processus d'amélioration continue de la qualité et sa diffusion au sein de toutes les implantations et les sections de la HE. Particulièrement, mesurer l'atteinte des objectifs ainsi que les effets produits.
3. Développer davantage de synergies et des collaborations entre les différents sites afin de partager, d'échanger et d'harmoniser les pratiques (encadrement des stages, évaluations des étudiants,...).

de soins infirmiers et de sage-femme relèvent du niveau 6 (« bachelier »). Ce niveau 6 prévoit « un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques (...) ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ».

4. Poursuivre le travail sur les canaux et les flux de communication afin de rendre accessibles aux étudiants tant les informations que les activités et dispositifs mis à leur disposition.
5. Initier avec les équipes enseignantes un travail de fond sur les approches pédagogiques innovantes en cohérence avec l'approche par compétences en stimulant la réflexivité et l'interactivité des étudiants.
6. Encourager et créer des contextes favorables à la mobilité internationale des étudiants et des enseignants.

CONCLUSION

Le comité des experts a pu constater une grande variabilité dans la perception des démarches d'amélioration continue de la qualité mises en œuvre par la HEPH. Ces divergences sont perceptibles d'une part entre les sites et d'autre part entre les acteurs eux-mêmes.

Le système d'assurance qualité de la HEPH n'a pas encore atteint son stade de maturité. Le comité des experts note que la HEPH met un point d'attention particulier à développer une réelle philosophie positive de progression et d'émulation entre les trois implantations (Mons, Tournai, Charleroi) et les deux sections (BSI et BSF). Cette approche permet d'apaiser les craintes, d'avoir confiance et de valoriser les différences des uns et des autres comme des atouts.

Le développement d'un climat porteur de sens doit servir de base au déploiement des démarches d'amélioration continues de la qualité. Cela suppose un effort soutenu, impliquant les acteurs principaux : direction, corps enseignant, étudiants et monde professionnel. Il est dès lors indispensable pour la HE de s'investir dans un nombre restreint de projets bien choisis et suffisamment encadrés, c'est-à-dire de définir des objectifs clairs et réalistes, de promouvoir une implication active des parties concernées, de mobiliser une expertise tant en interne qu'en externe avec la mise en place d'une communication intensive.

Droit de réponse de l'établissement évalué

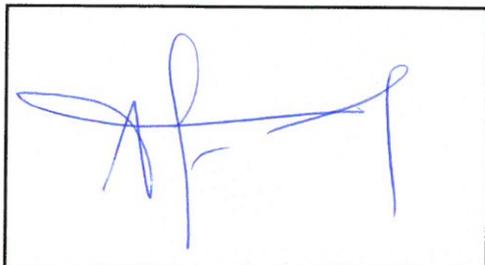
Commentaire général éventuel :

Les demandes d'investissement ont été engagées en même temps sur les 3 implantations. Les contraintes inhérentes au fonctionnement des régies provinciales des travaux n'étant pas transposables, c'est sur le site de Tournai que les investissements sont le plus visible. Depuis la création de la HEPH-Condorcet, des corrections budgétaires sont réalisées afin de réduire les manquements liés à des décisions historiques.

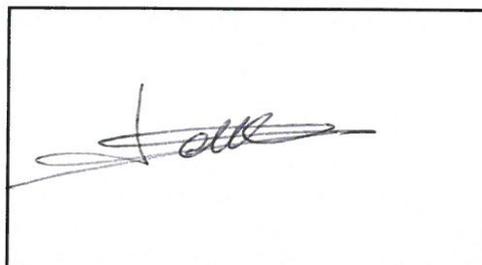
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond
8	2	b	Cf. commentaire général

Nom, fonction et signature
de la direction de l'établissement



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
qualité



¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne